



CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD MOBILE

Programme de parrainage Client Objectif 5

Généralités

62. Si Vous êtes un client de Service Mobile JOi actif, Vous pouvez parrainer le Service Mobile JOi à Votre famille, Vos amis, collègues et les autres personnes que Vous connaissez. Vous pouvez bénéficier d'un abonnement mensuel gratuit qui sera crédité sur Votre Compte tant qu'ils restent Clients et que toutes les conditions prévues dans les Clauses 63 à 65 sont remplies.

Conditions d'éligibilité

63. Vous êtes admissible à un mois gratuit dans le cadre de l'**Objectif 5** si Vous : [1] avez un abonnement actif au Service Mobile JOi ; [2] êtes en règle avec ACN® ; [3] êtes à jour de tous Vos paiements dus à ACN® [à savoir que Vous n'avez pas d'impayés sur Votre Compte] ; et [4] Vous avez parrainé au moins 5 nouveaux abonnements Service Mobile JOi qui n'ont pas besoin d'être sur des Comptes séparés tant que chacun d'eux remplit les conditions d'Admission en vertu de la Clause 65.

64. Les nouveaux abonnements Service Mobile JOi peuvent être sur n'importe quel plan tarifaire JOi tant qu'ils utilisent le Service Mobile JOi conformément à la Clause 4. Les abonnements supplémentaires achetés par Vous sont également éligibles au titre de l'**Objectif 5**. Pour les clients du Forfait Famille, uniquement les abonnements JOi XL sont éligibles au programme **Objectif 5**.

Conditions d'admission

65. Un abonnement au Service Mobile JOi que Vous avez parrainé sera admis au titre de l'**Objectif 5** si :

- a. il a été activé – les abonnements qui ont été retirés conformément à la Clause 82 ne seront pas admissibles ;
- b. cet abonnement ne présente pas d'impayés ;
- c. le Client du Service Mobile JOi qui utilise cet abonnement et Vous résidez tous deux en France ;
- e. l'abonnement est inclus dans Vos abonnements parrainés en fournissant Votre numéro de téléphone au cours de la commande ou en informant le Service client au plus tard 30 jours après que la commande a été passée ; et
- f. l'abonnement ne bénéficie pas lui-même du crédit Objectif .

Objectif 5

66. Si Vous avez 5 abonnements au Service Mobile JOi qui remplissent les conditions de la Clause 65, Vous avez droit à un abonnement mensuel gratuit qui sera crédité sur votre compte et apparaîtra dans Votre facture mensuelle.

67. Les conditions d'éligibilité et d'administration de Vos abonnements parrainés seront examinées tous les mois et aussi longtemps que Vos abonnements parrainés continueront de remplir les conditions en vertu des Clauses 63 à 65 ans, Vous pourrez continuer de bénéficier d'un abonnement mensuel gratuit.

68. Vous serez informé par SMS une fois que Vous aurez 5 abonnements répondant aux Conditions d'admission.

69. Les crédits peuvent mettre jusqu'à 2 mois pour être versés. Vous devez être en règle et être un Client actif à jour sur toutes ses factures au moment du versement du crédit sur votre compte. Des taxes et surtaxes s'appliquent le cas échéant au montant du crédit.

Divers

70. Si l'abonnement admissible d'un Client est jugé non éligible, ACN® se réserve le droit d'annuler le versement du crédit sur le compte JOI Mobile de l'El dans la mesure permise par la loi et les procédures de facturation d'ACN®.

71. ACN® se réserve le droit de modifier le programme Objectif 5 à sa discrétion pour des raisons de conformité, de nature administrative ou autre, à tout moment, avec ou sans préavis. ACN® a aussi le droit de mettre fin à ce programme à tout moment, à sa discrétion en donnant 30 jours de préavis si possible.

72. Si ACN® met fin à ce programme, les crédits admissibles continueront d'être versés pendant une période allant jusqu'à 6 mois après la date de fin de l'**Objectif 5** sous réserve que :

- a. Vous soyez en règle ;
- b. Vous soyez à jour de tous Vos paiements dus à ACN ;
- c. Vous conserviez les abonnements des Clients admissibles ayant entraîné l'admissibilité au moment de la date de fin de l'Objectif 5 ; et
- d. les abonnements admissibles des Client continuent de remplir les Conditions d'admission en vertu de la Clause 65 jusqu'à la fin de cette période de 6 mois.

Toutes les références aux clauses dans cet Extrait se réfèrent aux clauses des Conditions générales Standard Mobile. Pour plus d'informations, veuillez [cliquer ici](#).